



CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 24 septembre 2020

Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le **24 septembre deux mille vingt** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **17 septembre 2020**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

Etaients présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Stéphane LOHÉZIC, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO présent à partir de la question n°8, Valérie MAHÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL présente à partir de la question n°3, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Catherine JULÉ, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC présente à partir de la question n°8, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Christian LE BOULAIRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Thierry FALQUERHO a donné pouvoir à Yves GUYOT de la question n°1 à la question n°7
- 2) Julian PONDAVEN a donné pouvoir à Laure LE MARÉCHAL à partir de la question n°3
- 3) Lisenn LE CLOIREC a donné pouvoir à Valérie MAHÉ de la question n°1 à la question n°7
- 4) Michèle LE BAIL a donné pouvoir à Christian LE BOULAIRE

Absent(s) :

Julian PONDAVEN et Laure LE MARECHAL pour les questions n°1 et 2

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Madame Claudine CORPART** désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

« Demat d'an holl : Bonjour à tous

Donemat deoc'h e sal ar c'huzul-kêr evit kuzul-kêr d' ar 24 a viz Gwenholon 2020 : Bienvenue à vous dans la salle du Conseil Municipal, pour le Conseil Municipal du 24 septembre 2020.

Monsieur le Maire informe qu'une information sera faite en fin de séance du conseil au sujet de la filière bilingue à l'école Jean Macé.

Monsieur le Maire annonce que le port du masque sera obligatoire lors des Fêtes d'Hennebont. »

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2020.

Présents : 28	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 31	
<u>Unanimité</u>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant :

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2020.

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2020.

Présents : 28	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 31	
<u>Unanimité</u>	Pour : 31	Contre :	Abstention : 0	Non votant :

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2020.

3) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Christian LE BOULAIRE demande des précisions sur la position du bureau d'étude sur la prise en charge de la responsabilité de l'erreur des travaux quai des Martyrs.

Monsieur le Maire répond à Christian LE BOULAIRE : « Non. C'est une affaire en cours. Vous suivez l'épisode depuis 7 ans sur le quai des Martyrs, sur le diagnostic qui a été posé, toutes les études qu'il a fallu faire, les marchés ont été passés et lorsque le quai a été décaissé on s'est

rendu compte d'un certain nombre de choses différentes qu'on imaginait. Donc aujourd'hui se pose la question de la responsabilité. On a une discussion qui pour autant n'a pas décalée les travaux, c'est la chose la plus importante. Il y a des incertitudes en amont dans les études et les cabinets d'étude n'ont pas été au clair sur cette affaire. »

Yves GUYOT ajoute : « Comme c'est un dossier unique, c'est un dossier à surprises. L'erreur est quasiment inévitable ou en tout cas le doute est souvent inévitable dans un dossier comme cela. Il y avait un différend en particulier sur des calculs de volumes à mettre en œuvre. Et donc quand on creuse et qu'on découvre des choses différentes que ce qui avaient été évaluées, il peut y avoir des dizaines de mètres cube qui font des différences donc il y a des désaccords sur qui prend en charge mais c'est un peu inhérent à la situation qui était vraiment très compliquée. »

Présents : 29 Pouvoirs : 4 Total : 33 Exprimés : 0
Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

4) REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES : DÉSIGNATIONS

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO demande : « des précisions sur les missions et les permanences de la Boutique du Droit. »

Monsieur le Maire répond à Aurélia HENRIO au sujet de la Boutique du Droit. « Il présente l'historique et les missions de l'association. »

Présents : 29 Pouvoirs : 4 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de

➔ **DESIGNER** les élus figurant ci-dessous pour le représenter au sein des instances extérieures où la Ville dispose de sièges.

DIVERS	
Boutique du Droit	Titulaire : Nadia SOUFFOY Suppléante : Michèle DOLLÉ
Organismes extérieurs	
GHBS : Conseil de Surveillance	Stéphane LOHÉZIC

5) LORIENT AGGLOMÉRATION – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) / DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 29 Pouvoirs : 4 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé :

- ➔ **DE DESIGNER** comme suit les représentants de la Commune pour siéger au sein de la CIID :
Titulaire : Serges TANGUY
Suppléant : Véronique LE GAL

6) ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – LYCÉES PUBLICS : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON remercie Christian LE BOULAIRE « d'avoir bien voulu laisser sa place de suppléant à Pierre-Yves LE BOUDEC au Conseil d'Administration du Lycée Agricole du Talhouët. »

Présents : 29 Pouvoirs : 43 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE DÉSIGNER** les élus ci-dessous :

Lycées publics	
Victor Hugo – Conseil d'Administration	Titulaire : 1-Fabrice LEBRETON Suppléant : 1- Valérie MAHÉ
LP Agricole et Horticole « Le Talhouët » Conseil d'Administration et Commission Locale sur l'Hygiène et la Sécurité (CoHS)	Titulaire : 1- Peggy CACCLIN Suppléant : 1- Pierre-Yves LE BOUDEC

7) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE D'HENNEBONT AU SEIN DE L'ASSOCIATION HENNEBONTAISE DES AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Nous allons nous abstenir sur ce bordereau. Lors du Conseil Municipal du 12 décembre dernier, Fabrice LEBRETON et moi-même avons voté contre le projet de convention entre la Ville et l'Association hennebontaise des Amis des Arts et de la Culture. Pour rappel, nous avons émis des doutes sur le degré d'indépendance de l'association vis-à-vis de la commune, sur ses ressources propres. On se demandait aussi si ses missions n'allaient pas se confondre avec les compétences de la collectivité puisque par cette convention, la Ville confie, à cette association, des tâches qui sont celles d'agents municipaux (Archives et du Patrimoine). Notre vote n'est pas bien sûr un vote contre les personnes proposées pour représenter la Commune au sein de cette association. »

Monsieur le Maire répond à Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ : « On n'était pas d'accord. Cette association a bien pour but de favoriser l'acquisition d'un patrimoine pictural, artistique. »

Frédéric TOUSSAINT ajoute : « C'est enrichir les fonds de la Ville en vue de préparer de futures expositions donc de donner, à la Ville, les moyens de réaliser des expositions sur des thématiques picturales hennebontaises. »

Monsieur le Maire : « Il y a une raison extrêmement pratique, d'une part cela permet d'accueillir des dons et d'autre part ça permet d'être présent par le biais de cette association dans les salles de vente et d'avoir une réactivité que n'a pas le Service Public. »

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 5 HPT	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE DÉSIGNER** les représentants de la Ville au sein de l'association hennebontaise des Amis des Arts et de la Culture comme suit :

- Maire : membre de droit
- Titulaire : Claudine CORPART
- Suppléante : Lisenn LE CLOIREC
- Membres du Comité d'Experts : Frédéric TOUSSAINT, Jean-Philippe DHOLLANDE, Pierre-Laurent CONSTANTIN

8) ACQUISITION PARC DE SAINT - HERVÉ

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Yves GUYOT précise que : « Dès le début du mandat précédent, nous avons lancé la réflexion pour dynamiser le quartier de la gare, dans l'objectif d'en faire un quartier d'habitation centré sur des équipements de mobilité. Dans le même temps nous savions que l'ensemble de Saint-Hervé était en vente, avec pour la partie au sud des voies, un classement permettant des constructions pour activités de loisirs. Cet espace est de grande qualité, topographie variée, terrasses, arbres, murs, vallon, ruisseau, lavoir, silence, et nous avons pensé que, comme Kerbihan en ville, il représenterait un bon accès à la nature, dans un quartier qui sera plus densément peuplé, et qui est coupé des rives du Blavet, du moins actuellement. La discussion sur la base de l'évaluation des domaines à 253 000 € n'a pas abouti avec les Frères qui voulaient une opération simultanée avec un promoteur sur la partie nord.

A l'occasion du PLU, le zonage de la parcelle a été changé en zone naturelle, non pas pour en diminuer la valeur foncière, mais pour garantir qu'elle garde bien son caractère actuel, quelles que soient les circonstances.

Cette année, les Frères ont décidé de quitter Hennebont. Ils sont revenus vers nous pour une cession au prix que nous proposons les années précédentes. Deux petites parcelles qui devaient être régularisées sont ajoutées sans montant supplémentaire.

Nous proposons donc la création d'un parc de 3.8 ha, sans annoncer une date d'ouverture au public. La cession sera officielle début 2021, et il faudra plusieurs mois de préparation.

Un groupe de travail sera réuni autour de Peggy CACLIN dans ce sens. Il devra étudier l'accès public et pour les engins de travail. Suivre les travaux de sécurisation des arbres et des murs. Décider du niveau d'entretien des espaces en lien avec la gestion différenciée. Etudier si une partie des espaces peut accueillir une agriculture urbaine, en lien avec des organismes d'insertion. Ce groupe associera évidemment des habitants pour écouter et prendre en compte les attentes de la population. »

Monsieur le Maire en profite pour inviter les élus du Conseil Municipal à la cérémonie de remerciements aux Frères de Saint-Hervé qui aura lieu samedi 26 septembre 2020 à 11h dans le Salon d'Honneur.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter contre ce bordereau. Nous ne sommes pas opposés à l'acquisition de ce parc mais pas à ce prix qui est beaucoup trop élevé : en effet vous vous fondez sur une estimation vieille de 5 ans de 252 000 € qui est une étude du parc surévaluée (1 500 € l'arbre) par la congrégation alors qu'aujourd'hui celui-ci est situé désormais en zone naturelle et donc sa valeur actuelle est de 157 268 € (au prix de 4 € le m²). Vous faites donc un cadeau de 102 732 € à la Congrégation.

Quand en plus en Commission nous apprenons par l'adjoint à l'urbanisme et aux mobilités qu'il y a eu de la précipitation dans la révision du PLU et qu'il aurait mieux fallu que le parc soit classé en zone agricole pour en faire une « ferme urbaine » et qu'il faudra sûrement le faire ultérieurement, nous sommes abasourdis. Abasourdis parce que cela signifie que, si on avait mieux étudié le projet, la valeur du parc aurait été de 22 000 € (0,65 € (prix moyen du m² agricole) pour 38 941 m²) soit une économie de 234 444 € pour la ville. Il s'agit donc d'une acquisition onéreuse pour avantager un propriétaire terrien mais au détriment de l'intérêt commun. »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Je m'attendais à cette intervention parce que congrégation religieuse, enrichir sur le dos des contribuables d'Hennebont, on voit très bien le schéma idéologique qu'il y a derrière cela. C'est très clair dans votre propos. On a démarré les discussions à un moment donné et il fallait sortir de cette situation. La question est : qu'est-ce que l'on fait de Saint-Hervé, qu'est-ce que l'on fait de ce patrimoine ? Ce terrain et le bâtiment est en vente depuis plus de 10 ans. Pour l'instant il est encore hors d'eau, pas totalement hors d'air. Il est quasiment inutilisable.

Est-ce qu'on s'intéresse à l'avenir de ce site ou est-ce qu'on laisse faire les choses naturellement. Notre volonté sur le mandat précédent a été de voir de plus près comment on pouvait sortir de cette situation. Pendant très longtemps les Frères et leurs représentants ont dit on vend tout ou on ne vend rien. A partir de là c'était extrêmement compliqué car les 3,8 hectares dont on parle ne sont pas constructibles, n'ont aucune valeur foncière et l'acquéreur prenait donc le risque d'avoir à entretenir un espace dont il n'avait pas l'usage et qui objectivement était totalement surdimensionné aux besoins que pouvait avoir un opérateur immobilier sur ce secteur. De notre côté, on la toujours dit, on veut rééquilibrer la rive droite de la rive gauche et la rive droite a besoin d'un espace de cette importance-là dans le cadre du développement urbanistique. 1^{ère} étape ça a été de dire : on sépare les deux. Ces derniers temps, les Frères ont été contactés par des promoteurs immobiliers dont un qui leur dit je veux bien prendre la partie à urbaniser, c'est mon métier. Les Frères ont accepté de séparer les deux parties. Les discussions ayant démarré en 2016 sur la base des Domaines. La valeur des 2 parties a été établie à cette époque-là et le chiffre qu'on vous propose c'est 252 000 €. Dans le même temps, il y a le PLU qui se met en place avec cette codification et il y a l'AVAP qui se met en place qui contraint le promoteur immobilier non seulement à garder le patrimoine bâti et à le renforcer qualitativement et voir à recréer le cloître. A partir de là l'équilibre financier de cette opération et la réponse qu'on pouvait faire aux Frères c'était de dire, poursuivons les discussions sur la base

de Domaines au moment où on n'a pas commencé. En mettant au PLU en zone naturelle, on casse la valeur foncière de ce terrain. Quand on dit qu'on a fait une erreur de classification, depuis qu'on sait qu'on va pouvoir être propriétaire, on a été sollicité pour mettre des jardins partagés, de mettre un centre d'initiation à la culture maraîchère, on ne peut pas le faire sur une zone naturelle. »

Yves GUYOT ajoute : « On ne peut pas faire un calcul au mètre carré même si le Domaine a donné une réponse au mètre carré parce que le prix de base en forêt de Trémelin par exemple ou dans les landes de Lanvaux c'est 0,4 euros du mètre carré. Ici l'appréciation ne se fait pas en termes de zone naturelle ou zone agricole, elle se fait en termes de parc urbain, de foncier en zone urbaine. On ne rentre pas dans les critères d'une zone naturelle habituelle sinon ce serait moins cher qu'une zone agricole. »

Monsieur le Maire ajoute : « L'intérêt de la Ville d'Hennebont aujourd'hui c'est de se porter acquéreur de ce terrain sur la base des Domaines de 2016 avec la liberté complète de modifier le classement si nous le souhaitons. La congrégation pourrait nous dire en février 2020 vous avez déclassé le terrain pour l'acheter moins cher avec un procès. Conduire les affaires d'une ville c'est arbitrer. Aujourd'hui je suis persuadée que pour l'intérêt général c'est 252 000 euros c'est la somme réelle de la valeur de ce patrimoine et bien au-delà d'un intérêt majeur pour la population hennebontaise. Il y a une valeur des arbres importantes évoquée dans l'évaluation des Domaines.

On n'a aucun intérêt, on n'est pas actionnaire, il n'y a vraiment pas d'intérêt économique mais un intérêt majeur pour la Ville d'Hennebont et ses habitants. »

Pierre-Yves LE BOUDEC ajoute « Ce parc ne présentait un intérêt que pour la Ville. »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Dont acte. J'espère qu'ils apprécieront. »

Peggy CACLIN répond à Monsieur le Maire : « Pour un début de mandat c'est une belle chose qui arrive à la Commune et à la Population. »

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 HPT	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le principe d'acquisition de ces emprises foncières pour un montant de 252 850,00 €, les délaissés de terrain étant cédés à titre gratuit.
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la concrétisation de ce dossier, et notamment la signature du compromis et de l'acte de vente, en l'étude de Maître BINARD, notaire à PLOERMEL,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention d'entretien de cet espace avec la Congrégation dans l'attente de la signature de l'acte définitif,
- ➔ **DE CONSTITUER** un groupe de travail chargé de la réflexion des modalités de mise à disposition de ce site,
- ➔ **DE DIRE QUE** les crédits devront être budgétés dans le cadre de la Décision Modificative n°2 de 2020 (acquisition et frais d'acte).

9) DÉCLASSEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC SISE Á KERANDRÉ ET CESSION AU PROFIT DE L'ADAPEI (ESAT)

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Jean-François LE CORFF précise que : « Suite à l'avis favorable du Conseil Municipal (du 27 juin 2019), la Ville a cédé à l'ADAPEI du Morbihan une emprise foncière de 2 2178 m² (2ha21a78ca), à Kerandré, proche de la Gare, (17,10 €/m², soit au total 379 243,80 €).

L'ADAPEI souhaite y construire ses nouveaux locaux avec un démarrage d'activité fin 2021 (permis de construire en cours d'instruction, et l'acte de cession signé chez Maître FISCHER le 06 mars 2020).

Une partie de terrain concerné par le projet de construction du nouvel ESAT est issue du Domaine Public. Il avait donc été envisagé à l'époque de procéder à son déclassement ultérieurement et de le rétrocéder également à l'ADAPEI. Cette mention figure dans l'acte de cession précité au chapitre « DÉCLASSEMENT ». Il s'agit de la parcelle cadastrée section BD numéro 182, d'une superficie de 370 m² qui, bien qu'issue du Domaine Public, est constituée d'un espace libre non accessible, ni par les véhicules ou autres engins motorisés, ni par les piétons.

Cette cession, conformément aux engagements pris, s'établirait sur les mêmes bases de prix, (17,10 €/m²), soit une recette de 6 327,00 €, les frais d'acte restant à la charge de l'ADAPEI. »

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le principe de déclassement de cette parcelle issue du Domaine Public,
- ➔ **D'APPROUVER** le principe de cession de cette parcelle au profit de l'ADAPEI du Morbihan,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la concrétisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître FISCHER, notaire à Hennebont,
- ➔ **DE DIRE QUE** les frais d'acte sont à la charge de l'ADAPEI.

10) DÉMOLITION DE 70 LOGEMENTS Á KERIHOUAIS : ACCORD DE LA COMMUNE

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO signale « l'inquiétude suite au différentes Commissions sur le relogement. Elle déplore le manque de visibilité de la Politique Citoyenne, du projet d'avenir et le manque d'étude en amont de la démolition. »

Marie-Françoise CÉREZ répond à Aurélia HENRIO : « Juste si vous lisez le bordereau vous lirez qu'une étude a été faite par le bureau d'étude AREP et cette étude va servir de base pour le travail à venir. En, fonction de l'évolution du quartier, de la vie cette étude va être utilisé pour repartir sur quelque chose. On ne va pas dire qu'il n'y a rien eu de fait, rien eu de pensé, c'est faux. »

Aurélia HENRIO ajoute : « Il faut se questionner sur le départ des habitants, et souhaite pouvoir donner l'avis du Groupe en Commissions. »

Monsieur le Maire ajoute : « Oui c'est fait, oui ce sera une zone pavillonnaire. Vous arrivez au conseil municipal mais l'étude de l'AREP est une étude publique et c'est sur la base de ce schéma général

qu'aujourd'hui certains bâtiments sont réhabilités, que d'autres sont détruits, qu'il va y avoir une nouvelle voirie. Simplement, ce programme n'est pas aujourd'hui opérationnel dans son ensemble car il nécessiterait des financements de l'ANRU. Ce dossier est sur le haut de la pile s'il y avait une nouvelle campagne nationale de l'ANRU. Tout ce qui se fait à Kerihouais sur un plan stratégique qui a été travaillé avec tous les acteurs du secteur. Il y a le schéma global et vous pouvez le demander dès demain aux services. »

Yves GUYOT ajoute : « Il est important de rappeler qu'en 2015 et 2016 les habitants du quartier avaient été associés, les acteurs locaux, l'Agglomération, la Commune, la Municipalité, les Services de la Commune ont travaillé dessus. C'est vrai qu'il y a un manque de répondant de la part des financements de l'Etat. »

Nadia SOUFFOY ajoute : « Vous participez à la dégradation de l'image du quartier avec vos propos et par une très forte méconnaissance des actions qui sont faites dans le cadre de la politique de la ville. Le quartier n'a jamais été aussi investi par des dizaines d'associations depuis 2015, il n'y a jamais eu autant d'actions culturelles, sportives au sein de ce quartier. »

Aurélia HENRIO rappelle : « La baisse de fonctionnement de la Maison de Quartier, la baisse de la sécurité du quartier, félicite le choix de la politique de quartier de Keriou Ker. »

Monsieur le Maire répond à Aurélia HENRIO : « Il faudra que vous réécoutez la bande son. Ce sera intéressant. Ça va être long 6 ans si chaque bordereau est prétexte à parler d'autres sujets. C'est très insidieux de dire maison de quartier fantôme, de parler de la faune, quel est le rapport avec la visite ministérielle. Votre propos est pollué par pleins de sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il y a un travail de fond qui est fait. Ces propos entendus par les agents et les associations qui au quotidien font le boulot. »

Aurélia HENRIO ajoute que : « La question est basée sur les propos de la population. »

Monsieur le Maire répond à Aurélia HENRIO : « On vous a répondu. Vous avez des impressions, vous entendez des choses. Nous aussi on les entend et plus que des impressions, on essaie d'agir. »

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE DONNER** son accord quant à ce programme de démolition de 70 logements dans le Quartier Prioritaire de la Ville à Kerihouais, conformément à l'Article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

11) TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) : VOTE DES TARIFS 2021

Stéphane LOHÉZIC donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voterons ce bordereau. Nous avons néanmoins quelques questions à vous poser : On souhaite savoir si un état des lieux a été réalisé sur la Ville. Est-ce qu'une cartographie des panneaux publicitaires, avec des précisions sur leur taille, a-t-elle été effectuée ? Si tel est le cas, est-il possible de consulter ces documents ? »

Yves GUYOT répond à Fabrice LEBRETON : « Hennebont par sa taille est une des rares communes de l'Agglomération à avoir un Règlement Local de Publicité, les autres c'est un règlement national. Il devait arriver à échéance début 2020 et a été prorogé compte-tenu des évolutions actuelles sur le PLUi et du coup

DGS/2020 11 03 trame PV intervent° élus CM 24 09 2020.docx 03/11/2020 9

sur le RNPI. Il va y avoir prochainement une rencontre à l'agglo pour nous informer d'une intention ou pas de rentrer dans un PLUi et en fait le règlement de publicité devrait dépendre aussi de cette opération-là. Cela risque d'être un long travail. »

Fabrice LEBRETON poursuit « Nous souhaitons que soit menée dans les mois à venir une réflexion concertée pour limiter autant que faire se peut la présence de ces panneaux dans notre paysage. Nous pensons qu'il faut réduire drastiquement cette pollution visuelle. Nous profitons d'aborder cette question de la pollution visuelle pour évoquer aussi une autre pollution urbaine : la pollution lumineuse occasionnée entre autres par les enseignes et vitrines qui restent éclairées toute la nuit. Là aussi, il va falloir mener avec les commerçants, entre autres, une réflexion approfondie sur cette question. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Merci pour ces observations. On vous rejoint. Y'a pas qu'à dire, il faut le faire. Pour être tout à fait transparent, dans la feuille de route de Stéphane LOHÉZIC qui est là pour maintenir les comptes de la Ville les plus efficaces possibles la seule recette qu'il a droit de faire baisser c'est la TLPE. »

Yves GUYOT ajoute : « Ça va être plus long de travailler de concert avec tout- ce qui s'intéresse ici dans les mois qui viennent car c'est une démarche qui ne sera plus communale, qui va être beaucoup plus longue à mener et ça va être assez difficile de mettre toutes les communes d'accord, toutes les communes n'ont pas la même vision, nous on a cette vision-là d'aller vers une baisse à la fois de l'aspect visuel quitte à ce qu'il y ait une baisse de recettes. Il va falloir travailler de manière intercommunale et de faire entendre ce point de vue-là. »

Monsieur le Maire ajoute : « Concernant la pollution lumineuse, là aussi on vous rejoint. Yves DOUAY et Pascal LE LIBOUX qui accompagnent la nouvelle association de commerçants, ça fera partie des sujets peut-être pas les plus urgents à traiter mais en tout cas qu'il sera nécessaire de traiter en concertation avec les commerçants. »

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'APPROUVER** les tarifs de la TLPE proposés ci-dessus applicables en 2021.

12) DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET VILLE

Stéphane LOHÉZIC donne lecture du bordereau.

Stéphane LOHÉZIC précise que : « La crise du coronavirus a des conséquences financières importantes pour la Ville comme cela a déjà été présenté lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet dernier. On retrouve en particulier, la forte baisse, pendant le confinement puis lors du déconfinement progressif, des recettes provenant de la moindre participation des usagers pour les services proposés par la Ville (arrêt puis fonctionnement partiel de la restauration scolaire, du centre aquatique, des crèches, des activités sociales et culturelles). L'impact sur les recettes de fiscalité liée à l'activité économique (droits de mutation) est également important ; nous enregistrons une baisse de - 440 000 € au total. Ce montant est pondéré par des dépenses non réalisées liées, là encore, à la pandémie pour un montant de – 192 800 €.

Cette décision modificative vise donc :

- ⇒ A prendre acte des conséquences financières de la crise du coronavirus en section de fonctionnement non intégrées dans le budget 2020 voté lors de sa séance de février,
- ⇒ A continuer d'investir en maintenant un niveau raisonnable d'épargne,
- ⇒ A limiter le recours à l'emprunt,
- ⇒ A intégrer les évolutions d'activités.

Nous retrouvons donc :

• Concernant les dépenses de la section d'investissement :

- Un report en 2021 des opérations d'équipement aboutissant à une diminution de 1 856 340 €, (principalement pour les travaux du quai des Martyrs et du CIFECTT).
- un ajustement des autres opérations pour 1 401 €.
- de nouvelles propositions pour un montant de 556 525€

Cette section d'investissement est équilibrée par

- Un report des subventions liées aux opérations pour – 581 570€ ;
- Des ajustements en recette pour 46 045€.
- De nouvelles recettes : amendes de police et subventions pour 166 664 €
- L'équilibre se fait sur l'emprunt pour un montant de – 747 324 €.

• Concernant les recettes de la section de fonctionnement :

- Pertes de recettes liées au covid pour – 440 000 € ; les plus importantes sont les facturations piscine (-177 000€), cantine (-110 000€) et les droits de mutation (- 80 000€).
- Des ajustements pour – 93 905€ ; en particulier, l'aide de l'Etat reportée en 2021 (- 150 000€) pour la prise en charge de la scolarisation des enfants de moins de 6 ans
- De nouvelles recettes composées notamment de remboursements d'assurances et subventions pour un montant de 111 433 € et des ajustements des prévisions du Budget Primitif (fiscalité et dotations).

• Concernant Les dépenses :

- Des dépenses qui diminuent dans la globalité à cause de la pandémie pour un montant de -192 800€.
- Des ajustements pour un montant de - 186 770€ dont 170 000 en charge de personnels ;
- Des nouvelles propositions pour un montant de 136 900€ : traitement du terrain vendu à l'ESAT, travaux suite au sinistre de la salle Le Gal Le Nouëne.

Par ailleurs, la Décision Modificative intègre des opérations d'ordre, sans impacts sur la trésorerie, dont la reprise de provisions, de nouvelles prévisions et un virement complémentaire.

La section de fonctionnement est équilibrée avec un virement complémentaire à l'investissement pour 74 269€.

On le voit, malgré cette situation et compte tenu de la bonne situation financière de la Ville au 31 décembre 2019 le budget 2020 et la présente Décision Modificative parviennent à se placer dans la

continuité des excellents budgets précédents, obtenus d'année en année grâce aux efforts de gestion et au dynamisme de chacun, élus et agents.

Bientôt, il s'agira de construire le budget 2021 ; nous pourrons mesurer avec encore plus de précision les conséquences financières à court et moyen terme de la crise sanitaire du coronavirus ; nous connaîtrons également les mesures de soutien ou les contraintes que l'Etat mettra en place pour les collectivités territoriales : c'est dire que notre environnement budgétaire, bouleversé comme jamais depuis des années, est encore loin de se stabiliser. Ce contexte d'incertitude exigera de nous pour les mois qui viennent rigueur, prudence, adaptabilité, réactivité et transparence permettant ainsi de préserver l'avenir, la santé financière de notre ville et nos possibilités d'agir pour les Hennebontais. »

Fabrice LEBRETON déclare : « Lors du Conseil Municipal de février dernier, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ et moi-même avons voté contre votre budget 2020. Par cohérence avec ce vote, nous allons voter contre cette Décision Modificative du Budget. Nos trois collègues qui n'étaient pas élus en février dernier vont aussi voter contre. »

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 HBT	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** la décision modificative N° 2 2020 du budget principal de la Ville d'Hennebont

13) DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DU QUIMPÉRO

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** la décision modificative du budget annexe du Quimpéro

14) CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AVAP

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** la clôture de l'autorisation de programme relative à l'AVAP

15) CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE L'INFORMATISATION DES ÉCOLES

Valérie MAHÉ donne lecture du bordereau.

Valérie MAHÉ précise qu'une erreur s'est glissée dans le bordereau et qu'il faut remplacer 2020-2024 par 2015-2019.

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** la clôture de l'autorisation de programme relative au plan d'informatisation des écoles pour la période 2020/2024

16) CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DU PLU

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** la clôture de l'autorisation de programme relative à la révision générale du PLU.

17) CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME À LA RÉHABILITATION DU CTM

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter contre ce bordereau parce que nous sommes favorables à la réhabilitation du Centre Technique Municipal (CTM) qui aurait dû être largement engagée aujourd'hui si vous n'aviez pas changé d'avis au cours du mandat précédent. En effet, c'est pour nous la solution la plus adaptée pour répondre aux missions qui lui sont assignées et aussi celle qui est la plus économique. Transférer le CTM et le SEVE sur le site de l'ancien ESAT est inapproprié parce que le projet d'acquisition et de réhabilitation va coûter très cher et que transférer les services à la périphérie, conception de l'aménagement du territoire du siècle dernier, va générer un surplus de déplacements et ne répond pas aux défis environnementaux qui se posent à nous. De plus, étant donné la complexité du dossier, les salariés de la ville ne sont pas prêts d'y aller car le projet mettra du temps avant d'aboutir et ils vont donc devoir travailler dans de mauvaises conditions pendant encore longtemps. »

Thierry FALQUERHO répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Pour en avoir discuté avec eux parce que ça a quand même été fait en concertation nous ont dit qu'il n'était plus à 2 ans près et que ça faisait 20 ans qu'ils étaient comme cela. Ils étaient plutôt pour une restructuration et de mettre les 2 services ensemble ce qui permettrait de mettre les moyens en commun. J'ai l'impression qu'ils sont assez contents du choix. »

Pierre-Yves LE BOUDEC ajoute : Il s'agit ni plus ni moins d'un moyen déguisé de retarder les échéances, de différer des dépenses et ainsi de ne pas alourdir un budget déjà bien mal en point par des choix d'investissements hasardeux et par le contexte sanitaire actuel. »

Michèle DOLLÉ répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Si je peux intervenir. Il y a toujours des termes extrêmement forts des salariés en otage. C'est n'importe quoi. On ne prend pas les salariés en otage. Pierre-Yves, peux-tu me permettre, on t'a écouté jusqu'au bout, j'aimerais bien si c'est possible de juste m'exprimer aussi. Nous avons 3 sites sur Hennebont. Là-dedans on oublie aussi un site qui est le chantier d'insertion. Regrouper l'ensemble des services sur un seul site s'est construit avec l'ensemble des services. Les espaces verts ne sont pas bien dans la ZAC centre. Ils sont enclavés, les locaux ne sont plus adaptés, il peut y avoir des problèmes de sécurité au niveau de la circulation, ... Dans les locaux actuels du chantier d'insertion mais ils se retrouvent un peu isolés et on souhaite que le chantier d'insertion perdure et il faut qu'il puisse travailler en collaboration avec les autres services. Ceux sont des agents qui ont besoin d'être accompagnés un peu plus que ceux qui sont en poste au Service Espaces Verts et au CTM et on trouve que c'est tout à fait cohérent d'avoir l'ensemble des agents sur un même site. Le site de Saint-Gilles est un beau site, c'est un site qui donnera des conditions de travail beaucoup plus agréables aux agents. Il ne faut pas nous prêter des intentions que l'on n'a pas. »

Pierre-Yves LE BOUDEC confirme le besoin d'une réhabilitation du SEVE et l'importance d'un tel service à proximité du parc de Kerbihan.

Monsieur le Maire ajoute : « Bon voilà. Je rappelle quand même que le projet qui était en cours lorsque nous sommes venus aux affaires en 2014 était de localiser l'ensemble de ces services sur le terrain de Kerandré complètement décentré sur un projet à 8 millions d'euros et c'est pour cela qu'il n'était pas réalisable. Donc là nous récupérons l'ensemble des ateliers avec des degrés d'aménagement qui sont très différents. L'ADAPEI a investi 1,2 M€ dans tous les locaux à caractère administratif, salle de repos, salle de sport, on a une salle de restauration de plus de 90 couverts et en occupant tous les locaux, il nous restera encore 1ha de disponible.

A côté de cela, on a parlé du CTM qui est enclavé dans un lotissement, des espaces verts qui sont enclavés dans la ZAC centre sur lequel je t'invite un jour à venir à Allô Monsieur le Maire et tu entendras les appels téléphoniques des gens qui ne supportent plus, surtout l'été, les départs très tôt des services verts. A 15 jours près on signait les ordres de service pour 1,2M de réhabilitation. Avec les représentants du personnel, ils n'étaient pas enthousiastes. Franchement ce qui s'est passé est bon pour la Collectivité. Le seul reproche qui pourrait être fait c'est effectivement les 66 000 € qui ont pu être dépensés pour préparer le dossier mais pour moi les 66 000 € on va les retrouver très vite ne serait-ce que par les valeurs foncières aussi (locaux CTM, espaces verts, chantier d'insertion). Là on a les moyens de redéployer tout cela et de le repenser et donc il y a un groupe de travail qui va suivre cela avec Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT et Thierry FALQUERHO.

Je n'apprécie pas la forme mais j'entends les questions de fond de Pierre-Yves LE BOUDEC. Ça serait important que l'on est des rapports d'étape, peut-être tous les 3 mois, tous les 6 mois, il y a un rapport d'étape qui passe même s'il n'y a pas de décision en commission ville et en commission ressources. »

Thierry FALQUERHO ajoute : « Je ne pense pas que les 66 000 euros soient perdus car on était dans la phase diagnostic et il y a eu beaucoup de recensements avec les services sur leurs besoins et qui pourront nous servir pour le prochain projet. »

Pierre-Yves LE BOUDEC rappelle le problème d'aménagement du territoire en zone urbaine et souligne la bonne cohabitation du CTM avec des habitations

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « On fera un débat sur l'urbanisme aujourd'hui. Il y a des cohabitations, il y a des choses où il faut éviter des cohabitations par exemple une station d'essence au cœur d'un lotissement, ça en fait partie, c'est ça le CTM. »

Présents : 31 Pouvoirs : 2 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 28 Contre : 5 HBT Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la clôture de l'autorisation de programme relative à la réhabilitation du CTM

18) DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LE LOGIS BRETON POUR L'ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS DANS LE COLLECTIF LES ORIENTALES AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE Á HENNEBONT

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Présents : 31 Pouvoirs : 2 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** cette garantie d'emprunt dans les termes ci-dessus.
➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

19) FORFAIT SCOLAIRE OGEC : MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE DÉCRET N°2019-1555 DU 30/12/2019

Gwendal HENRY donne lecture du bordereau.

Gwendal HENRY apporte les précisions suivantes :

- ➔ Une charge importante pour la Ville :
- Surcoût d'environ 150.000 € pour 2020 lié directement à l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, heureusement compensé en 2021 ;
 - 450.000 € versés aux écoles sous contrat pour 203 élèves hennebontais scolarisés en maternelle et 367 en élémentaire en 2019/2020 ;
 - Un effort de la commune de plus d'un demi-million d'Euros en prenant en compte les aides apportées en nature.
- ➔ Un surcoût rallonge versé aux OGEC mais destiné à améliorer la scolarisation des élèves ;
- C'est de l'argent public, nous serons très attentifs sur l'utilisation ;
 - Nous espérons que ces sommes permettront notamment de pérenniser l'emploi dans les écoles privées.
- ➔ Interrogations liées au nouveau cadre réglementaire :
- Nos inquiétudes sur le fait que l'État n'accompagne que les seules communes qui ne participaient pas au financement des classes maternelles ont été levées tardivement
 - Vote pour la participation financière le 12 décembre 2019
 - Courrier au Ministre de l'Éducation Nationale le 13 décembre 2019
 - Décret et arrêtés parus seulement le 31 décembre 2019
 - Cette compensation sera-t-elle pérennisée de sur le long terme ? Ce n'est pas sûr.
 - Où est l'équité entre les territoires ?
 - Languidic ne recevra pas de compensation,

- Port-Louis sera remboursée à hauteur de 100% des sommes versées pour les enfants scolarisés en maternelle,
 - Hennebont à un peu plus que la moitié.
 - Quelles libertés restent-il aux élus locaux pour agir et mener leurs propres politiques quand l'État contraint les dépenses des communes ? Est-ce la fin de la décentralisation ?
- ➔ Renforcement des effectifs dans le public pour la rentrée 2020/2021
- Près de 900 élèves scolarisés dans les écoles publiques à Hennebont
 - Une dizaine de plus qu'en 2019/2020 ;
 - Renforcement de deux groupes scolaires en particulier.
 - Les effectifs du groupe scolaire Paul Eluard progressent, c'est une reconnaissance de la qualité du travail des équipes enseignantes ;
 - Une ouverture d'une cinquième classe à l'école du Talhouët.
 - L'école du Talhouët vient de gagner un prix académique dans le cadre du concours « Bouge ton espace » qui consiste à faire preuve de créativité autour de l'aménagement des espaces scolaires. Au nom du Conseil Municipal je félicite l'équipe enseignante (Directrice : Madame Stéphanie COUVAL). »

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare : « Nous déplorons cette loi de 2019 qui, en rendant obligatoire la scolarité des élèves à trois ans (alors que dans les faits, c'était effectif) et qui permet aux écoles privées sous contrat de bénéficier de plus d'argent.

Nous ne prendrons pas part au vote pour 2 raisons :

- 1) nous n'avons pas les effectifs de maternelle scolarisés, au cours de la Commission, le nombre d'élèves de maternelle originaires d'Hennebont de plus de 3 ans et plus ;
- 2) Ce forfait qui a été établi sur un coût d'un élève du public mériterait d'être approfondi, au sein d'une Commission. (10 élèves de 4 ans en école privée on arrive à une somme de 15 000 €). »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Juste 2 précisions, lorsqu'on aura voté ce bordereau tout document détenu par l'administration est communicable de plein droit. Vous aurez le tableau avec tous les effectifs. »

Valérie MAHÉ ajoute : « Ce tableau est consultable sur le cloud. Il a été mis suite à une Commission Vie ».

Pierre-Yves LE BOUDEC répond : « Ce dont nous avons besoin c'est le nombre d'enfants de 3 ans et plus scolarisés et domiciliés à Hennebont »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « J'étais étonné qu'il ne soit pas diffusé. »

Fabrice LEBRETON déclare : « Je me permets de réagir à ce que vient de dire Gwendal HENRY. Aurélia HENRIO et moi-même, étions en Commission Ressources, avons noté que seuls figuraient dans les tableaux des effectifs, le détail de ceux des écoles primaires publiques mais pas ceux des écoles maternelles et élémentaires du privé. Nous les avons demandés. Vous nous avez répondu que vous ne les possédiez pas. Et nous ne les avons toujours pas. Pourquoi avons-nous le détail des effectifs des écoles publiques et pas celui des effectifs des écoles privées ? »

Gwendal HENRY ajoute : « L'effectif, je l'ai donné dans mon intervention, les enfants maternelles scolarisés. »

Valérie MAHÉ répond à Fabrice LEBRETON : « Monsieur LEBRETON effectivement, ce n'est pas la Commission Ressources mais c'est la Commission Vie, on n'avait pas les effectifs privés parce qu'on était en tout début de rentrée scolaire. Par contre, les services l'ont mis dans le cloud derrière comme on vous l'avait dit. »

Monsieur le Maire ajoute : « La vérité se fera au moment du versement. Le versement se fait en fonction des effectifs précis mais ce n'est pas des documents grand public, il y a aussi la protection des libertés

individuelles. Sur le coût élève ce n'est pas la peine de faire une Commission, il a été déterminé dans le cadre d'un arbitrage sur un contentieux qui a duré des années et des années sur le fait que la Ville d'Hennebont minimisait le coût élève du public pour verser moins d'argent au privé. Ça a coûté quelques centaines de milliers d'euros à la Ville. Cette affaire est passée et depuis, il me semble, que c'est bien ces critères-là ont été définis qui sont acceptés par les uns et les autres et qui sont vérifiés par les CRC. Donc je propose que vous soyez informés. Pourquoi vous dites non ? »

Pierre-Yves LE BOUDEC répond : « Il y a des attendus de la Cour des Comptes, j'aimerais avoir les éléments de calculs. Les inscriptions dans le public se font par la Mairie donc le chiffre est connu. Comment est-ce fait pour le privé ? »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Toutes ces questions-là, elles ne sont pas d'aujourd'hui. Ce que je trouve dans votre façon machiavélique de faire les choses c'est de le poser en conseil. Le bureau est ouvert, les services sont ouverts, il y a des procédures, vous voulez avoir ces détails précis du mode de calcul, du coût élève dans le public, le bureau du DGS vous est ouvert, il vous indiquera la marche à suivre pour accéder au service et aux informations précises. J'ai confiance dans l'administration, dans ce qui avait été déterminé de façon paritaire et mutuelle entre les représentants de l'enseignement privé et la municipalité de l'époque de Gérard Perron. »

Fabrice LEBRETON déclare : « Je n'interviendrai pas sur le bordereau en lui-même Monsieur le Maire. Cela fait plusieurs fois ce soir que vous utilisez un certain nombre d'adjectifs à notre adresse : « machiavéliques », « idéologiques », « dogmatiques ». Que vous ne soyez pas d'accord avec nous, d'accord, c'est la démocratie. Mais que vous utilisiez ce genre d'adjectifs pour caractériser votre opposition, on n'est pas d'accord. Nous avons 6 ans à passer ensemble. Ce serait bien que vous utilisiez un autre vocabulaire. »

Frédéric TOUSSAINT explique la non-participation au vote : « Peggy et moi-même avons décidé de ne pas prendre part au vote. La loi qui valide le versement de subventions, pour nous, rompt l'égalité de traitement entre les communes, certaines étant remboursées par l'Etat de 100% du montant correspondant au versement, d'autres de 50%, certaines ne recevant rien. »

Monsieur le Maire ajoute : « Dans cette affaire ce qui me semble ennuyeux, plus qu'ennuyeux et qui me pose de vrais problèmes c'est le fait que, une fois encore, ceux sont les collectivités qui font la trésorerie pour l'Etat. Quand nous prenons ici une décision, nous les assumons, quand nous faisons une dépense nous la couvrons. En l'occurrence l'Etat a pondu une loi en 2019 en disant vous devez l'appliquer et on paiera en 2021. Là-dessous on peut être à peu près unanime. Le 2^{ème} point c'est ce manque d'équité entre les communes ça a été dit. Maintenant c'est la loi nous devons appliquer cette loi, nous savons ce que ça a coûté pendant des années à la Ville d'Hennebont de ne pas appliquer la loi .»

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33
Unanimité	Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0
Non votant : 5 HPT NON VOTANT			
2 HIC NON VOTANT : Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN			

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE REGULARISER** le montant de la participation communale pour l'année 2019-2020 pour les élèves hennebontais de classes maternelles à hauteur de 739.11 € qui avait été fixé à 716.12 € (différence entre 1455,23 et 716.12) lors de la délibération du 12 septembre 2019,
- ➔ **D'ADOPTER** le montant de la participation communale pour l'année 2020-2021 pour les élèves hennebontais de classes élémentaires à 491.53 € (à appliquer sur la base des effectifs de la rentrée 2020, le versement se faisant par trimestre),
- ➔ **D'ADOPTER** le montant de la participation communale pour l'année 2020-2021 pour les élèves hennebontais de classes maternelles à 1 497.99 € (à appliquer sur la base des effectifs de la rentrée 2020, le versement se faisant par trimestre),

→ **DE DIRE** que la dépense sera comptabilisée au compte 6574.

20) AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER : CRÉATION

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voterons pour ce bordereau non sans vous avoir préalablement posé la question la suivante : aurez-vous les moyens financiers d'entretenir le patrimoine communal ? Cette interrogation nous semble d'autant plus légitime que la pandémie du COVID 19 a impacté les finances de la Ville.

Je reprendrai ce que Stéphane LOHÉZIC et vous-même, Monsieur le Maire, avez dit lors du conseil du 02 juillet dernier :

- « Il faudra redéfinir notre politique d'investissements » (Stéphane LOHÉZIC)
- « Il faudra un réajustement des lignes budgétaires ». (Monsieur le Maire)

Je reviendrai aussi sur les propos que Stéphane LOHÉZIC a tenus il y a quelques instants lors de la présentation du bordereau sur la DBM. Pour une fois, je vais être d'accord avec lui. Il a en effet parlé d'un « environnement budgétaire bouleversé comme jamais et qui est loin d'être stabilisé. ». Il a aussi préconisé « la rigueur et la prudence pour préserver l'avenir. »

Ces incertitudes nous laissent dubitatifs et interrogatifs : pourrez-vous mener de front, d'un côté, l'entretien et la rénovation de bâtiments communaux et, de l'autre, de nouveaux projets qu'il nous semble bien hasardeux de maintenir ? »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « La réponse elle est simple et pour le dire en langage populaire ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fait baisser la température. Cette étude, c'est justement pour connaître où est le mal, où sont les bâtiments qui souffrent et dans quel ordre on fait les choses. A ne pas savoir ce que l'on cherche on ne sait pas ce que l'on trouve. Sur l'ensemble des 48 bâtiments communaux c'est ce diagnostic qui va être posé et justement parce qu'on est dans Cit'Ergie il y a des financements sur les économies d'énergie et puis il y a des partenariats à établir. Il nous faudrait potentiellement 40 Millions € mais on le sait déjà. Vous prenez 70 000m² de plancher que l'on a entretenir parmi tous ces bâtiments, vous prenez un ratio et on arrive à ces sommes-là. Il faut également interroger les usages. »

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** la création de l'autorisation de programme relative au SDI ainsi que la répartition des crédits de paiement comme présentée ci-dessus.

21) MISE À JOUR AP/CP DU CIFECTT

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Sans surprise, nous voterons contre ce bordereau puisque nous ne sommes pas favorables à ce projet notamment pour des raisons financières.

Nous rappelons que si la Ville va percevoir des aides de différents partenaires (environ 4 millions d'Euros), elle va contribuer à hauteur de 2 millions 738.000 € soit 40.75%.

En mai 2019, nous avons pris connaissance du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes dont on va reparler dans quelques minutes.

Je me permets d'en relire un court extrait : « la participation restant à la charge de la Ville [...] nécessitera la souscription d'emprunts qui pèseront sur ses équilibres financiers pendant plusieurs années. »

Et cela, c'était début 2019, avant la crise de la COVID qui, comme nous l'avons dit dans le bordereau précédent, a impacté les finances de la Ville. Je n'y reviendrai pas.

D'autres incertitudes financières planent sur ce projet notamment celle de la participation de Lorient Agglomération. De mémoire, elle doit s'élever à 1.2 million d'Euros.

Depuis l'été dernier, une nouvelle majorité dirige Lorient Agglomération. Est-on certains que son nouveau Président ne reviendra pas sur les engagements de l'ancienne majorité ? Là encore, nous nous interrogeons d'autant plus que l'on a appris par voie de presse que Fabrice LOHER, nouveau Maire de Lorient et nouveau Président de Lorient Agglomération souhaite financer la rénovation du stade du Moustoir, pour un coût de plusieurs dizaines de millions d'Euros. Lorient Agglomération pourra-t-elle et voudra-t-elle financer en même temps ces deux projets ? »

Pascal LE LIBOUX répond à Fabrice LEBRETON : « Les subventions ont été attribuées, ce n'est pas quelque chose qui est en suspens. Les crédits sont débloqués. Les engagements des Collectivités partenaires (Région, Département, ou Agglomération) ont été définitivement actés par écrit et qu'une nouvelle majorité n'a pas la possibilité de remettre en cause donc là-dessus il n'y a pas le début d'une inquiétude.

Monsieur le Maire ajoute : « Au mien aussi et au sens de la loi non plus. Juste pour être plus précis, les 16 entreprises qui se sont réparties les 6,5 M € HT, il y a 11 qui sont Morbihannaises, 4 qui sont Hennebontaises et qui ont obtenu 2,2M € de travaux. Si je me réfère au ratio très simple que m'avait donné Loïc RABIN, un emploi c'est 100 000 € donc c'est 22 emplois pour Hennebont. Cette dimension économique et d'emploi, dans la phase de construction c'est important et ça sera important aussi pour l'entreprise tennis de table qui est aujourd'hui à 13 salariés passera sans doute à 15 voire à 16 salariés. L'autre bonne nouvelle c'est le Club Tennis de Table est en train de finaliser la construction de son centre de formation sur ses fonds propres. »

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 HPT	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'APPROUVER** la modification de la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.

22) MISE À JOUR AP/CP QUAI DES MARTYRS

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 31 Pouvoirs : 2 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 28 Contre : Abstention : 5 HPT Non votant :

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE VALIDER** la modification du montant de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement comme proposée ci-dessus

23) PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS RELATIFS AUX CONCESSIONS DE SERVICE PUBLIC (EX-DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC) EN COURS D'EXÉCUTION

Roselyne MALARDÉ et Martine JOURDAIN donnent lecture du bordereau.

Roselyne MALARDÉ apporte les précisions suivantes :

Pour le camping : « Le camping a été ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre 2019 (soit 6 mois).

Comme l'an dernier les exploitants ont élu domicile au camping de début mai à début septembre, afin d'assurer la bonne tenue et la sécurité du camping.

L'utilisation du chemin accédant au cimetière et au bois du Hingair est intégrée par les riverains, hormis quelques réfractaires.

Les services mis en place depuis 2016 ont été maintenus :

Lave-linge, sèche-linge, prêt de vélos et kayaks, bibliothèque participative, table de tennis, chapiteau, barbecues individuels, pains de glace, wifi gratuite, parabole collective gratuite, tables et chaises dans l'espace tente, congélateur collectif, évier extérieur, douche supplémentaire, jeu de dame géant, tarifs préférentiels sur certains sites touristiques des alentours, soirées à thème.

Les services et actions menées en 2019 ont été les suivants :

- Maintien des tarifs 2018
- L'embellissement du camping ; fleurs, plantes, agrandissement de la terrasse en bois au niveau du restaurant
- Développement du restaurant avec la mise en place d'un bus anglais, des jeux de sociétés, 2 soirées moules-frites, qui ont remporté un franc succès
- Mise en place d'un 4^{ème} mobile home. L'un des anciens mobil home est devenu logement de fonctions pour les exploitants (3 mobil home en location)
- Remplacement d'une caravane et rénovation des autres. Soit 3 caravanes en location.
- Accueil de jeunes en mise en autonomie avec Sauvegarde 56 et d'adultes sous curatelle
- Référencement à CAMPER Contact, guide international qui permet de capter une clientèle hollandaise, allemande et anglaise
- Promotion du camping avec l'édition de 2 nouvelles cartes postales collectors (2 cartes déjà en 2018)
- Pose de filtre anti légionnelle dans les douches, qui en réduisant le débit d'eau, ont créé des désagréments pour les campeurs (problème résolu pour l'année 2020 par le changement de la chaudière)

- Mise en place d'un concert gratuit avec un groupe folk le soir de la fête de la musique et lancement d'un petit marché de créateurs le 14 juillet, qui n'ont pas été couronnés de succès et ne seront pas relancés.
- Engagement d'une réflexion sur le « tourisme responsable » avec recueil d'informations sur les écolabels et la démarche « voyagez responsable »
- Suite à une visite des services de l'Etat concernant le plan sécurité et notamment inondation, un fléchage du point de rassemblement a été créé et les règles de sécurité ont été complétées

Résultats

Un bon début de saison avec les grandes marées de fin mars, le concours de mi-avril au haras, et la randonnée organisée par l'Aviron Club, mais suivi d'un mois de mai médiocre à cause d'une météo froide. La fréquentation en juin est marquée par la présence sur zone des travailleurs employés au nettoyage de la fonderie de Lanester. Les espaces locatifs sont loués, mais peu les emplacements nus en raison d'une météo peu favorable.

Juillet et août voient arriver la clientèle des touristes avec un pic de fréquentation pour le triathlon du 20 juillet et le Festival Interceltique en août, mais la pluie entraîne l'annulation et le raccourcissement des séjours. Une soirée organisée au haras toute la nuit du 31 août au 1^{er} septembre jusqu'à 4h30 (veille de l'équitrail) fait fuir les campeurs de passage, excédés par le bruit.

L'arrière-saison de septembre est appréciée des vacanciers étrangers et amateurs de tourisme vert.

Malgré une météo capricieuse, la fréquentation a augmenté de 11% entre 2018 et 2019, les nuitées passant de 6 600 en 2018 à près de 7 500 nuitées en 2019.

L'investissement s'est élevé à 7 605 € durant l'année, portant l'investissement total mobilier en valeur brute à 38 429 € sur la durée du contrat.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 70 755 € dont 53 177 € pour l'activité strictement camping.

Le bénéfice net est stable : 13 827 € contre 13 274 € en 2018.

2019 marque la fin du contrat de délégation de service public.

Une nouvelle concession ayant été attribuée à Madame COEFFIER pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2023, les projections suivantes ont été faites pour 2020

- Acquisition de nouveaux mobil-homes ou hébergements atypiques, très demandés
- Développement de la partie restaurant
- Mise en place d'un écolabel en partenariat avec la Mairie
- Venue d'un maraicher pour une vente directe sur le camping
- Embellissement du camping avec plus de fleurs et d'arbustes
- Maintien des tarifs, sauf pour les caravanes qui présentent une prestation plus qualitative et devraient être l'objet d'un ajustement du prix de location

Les évolutions à envisager par la collectivité

- Corriger la signalétique du camping, incomplète et insuffisante sur les voies de circulation de la ville
- Déplacer le stationnement des camping-cars de la Poterie, car juste en face du camping,
- Elaguer les arbres. Non effectué depuis 4 ans, les arbres ont poussé, créent trop d'ombre et gênent les réceptions.
- Afficher des horaires sur l'aire de jeux en raison des nuisances certains soirs, provoquées par des squatteurs qui s'opposent aux exploitants en soulignant l'absence d'indication d'horaires sur ce lieu. (Les horaires sont désormais affichés depuis l'été 2020).

En conclusion

Les exploitants ont fourni un travail conséquent avec une fidélisation montante de la clientèle et une hausse de fréquentation notable en 4 ans, puisqu'en 2016, début du contrat, 4168 nuitées avaient été enregistrées et près de 7 500 € en 2019. On note ainsi une augmentation de près de 80% des nuitées sur cette période. Un des membres de la commission consultative des services publics locaux a tenu à souligner le professionnalisme des exploitants et leurs résultats remarquables.

Les campeurs sont satisfaits du camping (tranquille, pas très cher, propre, accueillant, cadre sympathique) et la Ville d'Hennebont et ses alentours attirent et contribuent à la fidélisation de la clientèle. »

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons d'abord intervenir sur la forme. Il est toujours difficile de se prononcer sur des rapports dont les auteurs sont juge et partie. Lorsqu'on les parcourt, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et le travail réalisé est extraordinaire. A ce titre, celui de People et Baby est remarquable tant il nous en met plein les yeux. Il serait cependant souhaitable que ces rapports soient réalisés par un organisme extérieur garantissant ainsi une meilleure objectivité et nous permettant ainsi de mieux appréhender la situation. »

Quant au camping, ce rapport met en lumière plusieurs points :

- un climat toujours aussi délétère entre les gérants et les habitants du quartier qui est récurrent depuis leur arrivée. Malgré des barrières, des clôtures, des aménagements divers, rien n'est résolu. Cela démontre que le malaise est profond et que cette affaire a été très mal menée dès le début.
- une double activité qui nous avait échappé ; en effet nous nous apercevons que la restauration tient une place importante et assure des recettes non négligeables pour la trésorerie. Néanmoins tant que cela reste un service pour les campeurs cela n'est pas choquant mais lorsqu'il s'ouvre à l'extérieur (55 % des repas servis), cela devient plus problématique parce qu'il fait concurrence avec les autres lieux de restauration de la ville.
- une clientèle relativement âgée, retraitée, qui bouge peu.
- la poterie où stationnent de nombreux camping-car reste un lieu de concurrence déloyale, qui leur fait du tort et la gérante propose un autre lieu à la périphérie. Nous comprenons cette réaction et la partageons. Il est plus que temps que la poterie soit aménagée différemment pour offrir un cadre agréable pour les cyclistes, les randonneurs.
- Nous constatons que les perspectives développées sont limitées et ne semblent pas prendre en compte les évolutions de camping et les atouts du lieu (canal, GR, réseaux cyclables). Elles se cantonnent dans une vision traditionnelle sans ambition au lieu d'envisager un projet alternatif et participatif prenant en compte la dimension écologique, multigénérationnelle, ainsi que le développement des déplacements doux dans les usages des vacanciers et l'intégration du camping dans la vie du quartier. »

Christian LE BOULAIRE demande la confirmation de l'arrêt de gestion des gérants du camping.

Monsieur le Maire répond à Christian LE BOULAIRE : « Là on était le rapport 2019 donc 2020 vous savez le COVID et autre et ils nous ont informé de leur souhait d'arrêter cette délégation de service public. »

Roselyne MALARDÉ ajoute : « Ils arrêteront en fin d'année 2020. C'est une clientèle qui est diverse. »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Il y a des gens qui recherchent ce type de camping. »

Jean-François LE CORFF répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Ce que j'ai entendu qui est difficilement entendable donc c'est vrai c'est une ville de départ, on est au bord du Blavet maintenant ça part sur Pontivy. Il y a une étude qui a été faite par Lorient Agglomération sur justement quel est l'attrait de ce camping, c'est une ville de part, les gens partent d'Hennebont mais ne reste pas au camping ou au contraire ils arrivent à Hennebont et ils partent tout de suite. »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Les professionnels apprécieront. »

Roselyne MALARDÉ ajoute : « J'aurais quelque chose à dire concernant Pierre-Yves LE BOUDEC qui participait à la CCSPL, je m'étonne qu'il n'ait pas soulevé tous ces problèmes alors qu'il avait Madame COEFFIER dans la salle. »

Aurélia HENRIO déclare attendre les Commissions pour faire un bilan.

Stéphane LOHÉZIC ajoute : « Une précision, quand j'ai entendu que la partie restauration sauvait le camping. Sur l'année 2018, où il n'y a quasiment pas eu de restauration nous étions avec un bénéfice net

de 13 274,22 Euros donc de dire que c'est la partie restauration qui fait la vie financière du camping est complètement faux. »

PEOPLE AND BABY :

Martine JOURDAIN apporte les précisions suivantes :

Pour le multi-accueil : « Absentéisme : En 2019 : 11.7%

- ✓ 46 jours accidents du travail
- ✓ 56 jours maladie

Soit un total de 102 jours

En 2018 : 18.7%

- ✓ 245 jours maladie
- ✓ 4 jours enfants malade
- Économie financière

Critères d'attribution des places

- Familles d'Hennebont ou Inzinzac-Lochrist (dans la limite des 2.5 places par an)
- Famille Monoparentale
- Enfants porteurs de Handicap
- Parents qui travaillent (en activité : travail, formation...)
- Minima sociaux
- Date de préinscription la plus ancienne
- Fratrie présente au multi accueil
- Âge de l'enfant accueilli et place disponible sur les groupes en fonction de l'âge.

En fonction des disponibilités, il sera possible d'accueillir un enfant en accueil régulier, 2 ou 3 jours maximum, même si les parents ne travaillent pas.

Projet pédagogique

Activités et évènements 2019 sur le thème « Zen » pour devenir « Génération durable »

- Prendre conscience de ses émotions
- Adopter une posture bienveillante en proposant des temps de relaxation au sol, en compagnie de doudous et musiques douces.

Créer une ambiance zen avec par exemple un atelier découverte des bouteilles sensorielles, massages aux balles picots, jeu de lumière avec des foulards.

Activités et évènements 2019 sur le thème « Beau » pour devenir « Génération durable »

- Décoration de la structure pour chaque journée à thème proposée
- Mise en place de nombreuses activités Art Plastique, peinture, gommettes

Activités et évènements 2019 sur le thème « Nature » pour devenir « Génération durable »

- Installation d'un potager suspendu,
- Plantation d'arbres dans la cour de la structure,
- Rencontre avec les chevaux de la calèche.

Le thème de la « Communication »

- A travers l'implication des parents dans la structure, la participation des parents lors des ateliers de la semaine de la petite enfance, les sorties à la Médiathèque, le projet inter génération, le langage des signes à travers les comptines

Activités et évènements 2019 sur le thème « Ouverture sur le monde » pour devenir « Génération durable »

- Journée autour de la musique
- Découverte de la culture africaine
- Promenade sur des marchés

Projets réalisés en partenariat :

- La Semaine de la Petite Enfance sur le thème « Pareil/Pas pareil »
- Des ateliers partagés avec le RAM
- Des temps à la Médiathèque
- Des ateliers artistiques avec une intervenante en Arts plastiques
- Projet d'intégration de la langue bretonne au sein des deux sites
- Construction et installation d'un potager suspendu à l'entrée de la Maison de l'Enfance
- Présentation des écoles maternelles de la ville d'Hennebont aux parents des deux sites
- Contact avec l'EHPAD Sainte Marie à Saint-Gilles en vue d'un projet intergénérationnel
- Des sorties en calèche
- Réunion sur le Prévention des accidents domestiques
- Rencontre avec la coordinatrice Petite Enfance pour la commission d'attribution de places. »

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare : « En ce qui concerne People & Baby, je n'ai pas pu assister dans la mesure où je travaillais, le responsable devant rejoindre Paris, cela pose le problème d'une DSP éloignée du territoire.

Le rapport est bien fait, il est formidable, d'une manière brute ce rapport est excellent, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ».

Michèle DOLLÉ répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Oui ça va plutôt bien effectivement et on va se flageller à cause de cela ni même être suspicieux vis-à-vis du délégataire. Il y a des relations qui sont très suivies avec le délégataire puisqu'il y a des contacts mensuels avec la directrice qui est donc, elle, au plus près du terrain puisqu'elle est là toute la journée. Il y a le Relais Assistantes Maternelles qui est à côté, la coordinatrice petite enfance qui est à côté et qui peut avoir un œil sur ce qui se passe au multi-accueil et c'est vrai qu'il a beaucoup de choses qui sont faites en partenariat avec les services de la Ville. Ça faisait partie de nos demandes et ils ont tout à fait respecté le cahier des charges. A un moment donné, on ne peut pas chercher des choses là où il n'y en a pas. Et sur l'attribution des places c'est fait également avec la coordinatrice petite enfance. »

Pierre Yves LE BOUDEC précise la nécessité d'un regard extérieur.

Michèle DOLLÉ ajoute : « Pierre-Yves nous avons ce regard-là puisque nous avons ce contact régulier. Après ce n'est pas aux élus d'aller faire un rapport d'activités et puis d'aller contrôler, vérifier. Et puisque tu as nommé tout à l'heure un contrôle extérieur ça s'appelle un audit. »

Pierre Yves LE BOUDEC ajoute : « Un regard neutre serait important. »

Michèle DOLLÉ ajoute : « Le reproche qui a été fait à People and Baby ça a été de ne pas mettre assez en avant les actions qu'il menait sur la ville et on leur a demandé d'être plus précis l'année prochaine. »

Tiphaine SIRET ajoute : « Juste pour nuancer un tout petit peu le propos par rapport à cela, en commission on en a reparlé aussi et il ne me semble pas avoir mâché mes mots concernant les interrogations que j'avais et que les services m'ont aussi entendue à ce sujet donc dithyrambique je ne pense pas, il y a des choses à soulever et elles ont été soulevées. Bien sûr mon avis n'est qu'un avis d'usager et il y a sans doute plein d'autres avis que le mien à prendre en compte bien évidemment. Ça donne au moins un autre angle de lecture.

Juste une petite chose sur l'ouverture sur le monde, il s'agissait, c'est anecdotique mais quand même, pas forcément de la langue anglaise mais de la langue bretonne, l'ouverture elle se passe aussi par là. Diskouarn c'est pour le breton pas pour l'anglais, je précise quand même mais c'est juste que nous avons tendance à voir l'anglais comme la langue d'ouverture, le breton peut l'être aussi. »

Roselyne MALARDÉ conclut : « Pour rappel, cette Commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante notamment, sur tout projet de délégation de service public, création d'une régie dotée d'une autonomie financière, partenariat... »

Présents : 31 Pouvoirs : 2 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 33

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE PRENDRE ACTE** des informations qui sont contenues dans les rapports annuels relatifs aux concessions de service public en cours d'exécution.

24) RAPPORT PRÉSENTANT LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Stéphane LOHÉZIC donne lecture du bordereau.

Stéphane LOHÉZIC précise que : « Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) est un outil précieux ; il permet d'assurer la transparence dans la gestion de l'argent public et est aussi un moyen pour la collectivité et les élus de prendre conscience de certains dysfonctionnements et d'y remédier afin de poursuivre l'amélioration de l'action publique.

La Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la commune d'Hennebont à compter de l'exercice 2012 à l'exercice 2016.

En date du 15 avril 2019, la commune a reçu la version définitive du rapport d'observations et des réponses apportées.

En application des dispositions du code des juridictions financières, ce rapport a été présenté au conseil municipal à la séance du 23 mai 2019.

Selon l'article L 243-9 du code cité ci-dessus, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente dans un rapport devant la même assemblée, les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes. Ces éléments sont ensuite retransmis par la CRC à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L143-9 du Code des juridictions financières.

En raison de la pandémie et en accord avec la Chambre Régionale des Comptes, il a été décidé de présenter ce rapport d'actions à la séance du 24 septembre 2020.

La CRC a fait 7 recommandations pour lesquelles des actions sont amorcées et présentées ci-dessous :

Recommandation n° 1 : procéder à un diagnostic général de l'état du patrimoine de la commune afin d'établir une programmation des gros entretiens et réparations.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le constat de la chambre qui est que le patrimoine communal est conséquent et qu'il est important de l'optimiser et de valoriser. C'est la raison pour laquelle la ville a engagé une démarche d'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier (SDI) en cours de consultation. Celui-ci permettra de faire un état des lieux des bâtiments communaux ; d'en optimiser l'entretien et l'occupation et ainsi établir une véritable programmation des actions à mener : entretien, travaux et vente éventuelle. Ceci permettra également dans le cadre du Cyter'gie que nous avons mis en place, de poursuivre la rénovation thermique des bâtiments pour réaliser des économies d'énergie ; action importante pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous pouvons également noter le lancement du regroupement des services techniques et logistiques sur un même site.

De plus, un audit sur la voirie communale va être lancé fin 2020/début 2021.

Cette stratégie de gestion et d'investissement permettra d'établir un PPI sur la durée du mandat qui commence.

Recommandation n°2 : étendre la gestion en AP/CP de l'ensemble du programme pluri annuel d'investissements

L'AP/CP est un outil qui permet d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations. C'est un dispositif de gestion financière alliant souplesse et visibilité budgétaire dans une logique pluriannuelle. Il s'agit donc d'une technique budgétaire et comptable associé à notre Plan Pluriannuel 'Investissement [PPI] et à notre prospective financière permettant un vrai pilotage.

En 2020, sept nouvelles AP ont été mises en place (informatique école, équipement informatique récurrent, économie d'énergie dans les bâtiments, éclairage publique, équipements des espaces publics, gros matériel pour le service espaces verts). Sensibilisation auprès des services opérationnels par le service finance. Les AP/CP au budget primitif en 2020 représentent 64.75 % de l'investissement (équipements et travaux).

Acquisition d'un module AP/CP dans le logiciel finances pour avoir un pilotage et suivi budgétaire et comptable.

La mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier et de l'audit voirie, précédemment évoqué permettront d'établir une planification en adéquation avec le PPI.

Recommandation n°3 : mettre en place un règlement de gestion des AP/CP qui assure une plus grande cohérence entre la programmation pluri annuelle des investissements, la programmation de leur réalisation sur chaque exercice et l'ouverture de crédits de paiements.

Dans la ligne de la précédente recommandation, un règlement financier et budgétaire incluant la gestion des AP/CP en cours de rédaction par la Direction Financière. L'objectif est de former les gestionnaires de crédits et les pilotes de projets sur la programmation physique des événements afin d'avoir une vision globale maîtrisée par l'ensemble des acteurs.

Recommandation n° 4 : instaurer une contractualisation entre la commune et les associations sur la base d'objectifs chiffrés et d'indicateurs selon les préconisations de la circulaire n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations.

Une convention est faite avec chacun des partenaires de la ville même en dessous du seuil de 23 000€ avec des objectifs fixés et l'intégration des modalités de bilans à rendre par l'association.

Les nouveaux contrats s'appuient sur la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015.

Exemple : convention avec le Basket Club Hennebontais

Au fur et à mesure, les nouvelles conventions se feront sur le même modèle.

Recommandation n° 5 : appliquer la durée légale du temps de travail de 1 607 heures par an

Une des recommandations de la Chambre, porte sur le temps de travail qui doit être régularisée, afin d'atteindre les 1607h annuel prévues par le droit commun et l'obligation règlementaire. A ce titre, un travail important et global est mené actuellement avec, entre autres, les représentants du personnel et intégrera les modalités de passage aux 1607 h ainsi que la mise en œuvre des diverses mesures issues des lois n°19-828 du 06 août 2019 (article 47) et n° 2019-828 du 6 août 2019.

Recommandation n° 6 : engager une négociation avec les communes concernées pour l'instauration de conventions de réciprocité dans la prise en charge des frais de scolarité.

Les négociations ne sont pas encore engagées à ce jour. Le sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion avec les élus référents pour mettre en place un calendrier d'échanges avec les communes concernées. Il

conviendra également, de lancer les négociations sur une mutualisation des coûts de fonctionnement du Centre Médico Scolaire dont nous supportons actuellement toutes les charges.

Recommandation n°7 : mettre en place une procédure de suivi et un contrôle interne de l'exécution des marchés, permettant de s'assurer du respect de la réglementation et des clauses contractuelles, et de partager l'information entre les services techniques et ceux chargés de la gestion financière et comptable.

Différentes mesures mises en œuvre au regard des recommandations de la CRC :

- Des formations spécifiques ont été faites par la personne responsable de la commande publique, avec la personne responsable des finances, auprès des agents ayant à pratiquer les marchés publics ainsi qu'aux agents chargés de la liquidation comptable.
- Le document de présentation et différentes fiches pratiques ont été donnés aux agents ayant à pratiquer les marchés publics ainsi qu'aux agents chargés de la liquidation comptable.
- Au service de la Direction de l'Aménagement dont fait partie le Service Voirie, des missions ont été confiées à un agent de catégorie B pour assurer le suivi de l'exécution des marchés publics (ordre de service, paiement...).

Une première réunion entre les services de la Direction de l'Aménagement, de la Commande Publique et des Finances a permis d'établir une procédure. Un tableau de suivi sera fait dans l'exécution opérationnelle des marchés de voirie (travaux, Ordre de Service, délais...). En raison de la covid 19, le processus a pris du retard et sera activé à l'automne 2020.

En conclusion, le travail mené par la Chambre Régionale des Comptes permet de dresser des pistes d'améliorations que nous saisissons pour améliorer nos process.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble de l'équipe municipale et les services de la Ville, qui ont permis d'aboutir à la mise en place de ces plans d'actions et qui nous permettrons de progresser encore.

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles R.3131-2, R.3131-3, R.3131-4 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 31 août 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » du 8 septembre 2020,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2020, qu'il convient de compléter en avis favorable, les membres de la commission n'ayant émis aucune réserve ni observation problématique concernant les rapports présentés,

Vu le présent rapport

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL : DE PRENDRE ACTE des informations qui sont contenues dans les rapports annuels relatifs aux concessions de service public en cours d'exécution. »

Fabrice LEBRETON déclare « Monsieur le Maire, nous avons lu avec attention ce bordereau et les réponses que vous faites aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes dont nous avons étudié le rapport en mai 2019. Mais, nous devons dire que nous restons quand même un peu sur notre faim car nous estimons qu'il y a dans ce document, des absences, de vagues intentions qui n'ont pas été mises en œuvre mais aussi, et surtout, une remise en cause d'avantages acquis par le personnel communal.

L'élément principal des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et qui ne fait l'objet d'aucun engagement, d'aucune réponse de votre part concerne ses interrogations quant à l'équilibre financier du projet de réalisation de la salle de tennis de table.

A plusieurs reprises, par le passé, nous avons pointé du doigt les risques que font courir aux finances communales l'investissement et le fonctionnement d'un tel équipement. Nos craintes sont confirmées par

le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Or, Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas dire que vos commentaires très lapidaires (page 4) répondent aux interrogations de cette dernière.

Nous terminerons par les recommandations de la CRC demandant à la commune de réduire les dépenses de personnel et d'appliquer la durée légale du temps de travail.

Pour rappel, une délibération du Conseil Municipal de décembre 2001 fixe à 1564,5 heures la durée annuelle du temps de travail.

Dans son rapport que nous avons examiné au printemps 2019, la Chambre Régionale des Comptes recommande d'appliquer la durée légale du temps de travail soit 1607 heures par an.

Nous suivrons bien évidemment avec beaucoup d'attention les négociations et les discussions que vous menez avec les représentants du personnel sur ce sujet mais aussi sur celui de leurs acquis.

Nous espérons bien sûr que la question du temps de travail puisse aussi faire l'objet de discussions et de débats entre nous.

Augmenter le temps de travail des salariés, revenir sur leurs acquis, réduire les charges de personnel, comprimer les dépenses de fonctionnement ne vont pas, selon nous, ni dans le sens du progrès social ni dans l'intérêt des salariés. Choisir ces voies serait donc un très mauvais signal adressé au personnel communal, garant de la qualité des services rendus à la population notamment aux plus fragiles d'entre nous. La période de confinement, l'état d'urgence sanitaire que nous avons connus ont rappelé l'importance quotidienne de ces « premiers de corvées ».

Le rapport et les recommandations de la CRC étaient antérieurs à la crise de la COVID 19. La réponse que vous faites donc Monsieur le Maire ne tient pas compte de cette crise qui risque de se prolonger.

Je terminerai par une question : la sortie de crise passe-t-elle par une augmentation du temps de travail ou, au contraire, par sa diminution et son partage ? »

Michèle DOLLÉ répond à Fabrice LEBRETON : « Les 1 607 heures c'est juste une obligation légale, on n'a pas le choix. On est garant du respect de la loi. En ce qui concerne la période COVID, on avait tout à fait conscience ce qui se passait et la preuve en est on n'a mis fin à aucun contrat des personnes en Contrat à Durée Déterminée, on n'a fait en sorte que nos agents ne se retrouvent pas en situation difficile. Je rappelle également qu'au cours du mandat précédent on a eu un certain nombre de titularisations d'agents dans tous les secteurs et ceci sur des emplois qui étaient plus que précaires et qui dataient. De mémoire, en 2017, on a titularisé 17 agents ce qui n'était pas rien et ça correspondait à des emplois précaires. On a un dialogue social permanent. Et le passage aux 1 607 heures sera fait avec les agents et il est hors de question de précariser qui que ce soit, ni de baisser la masse salariale qui a été adaptée aux besoins. Les métiers changent, les compétences changent, les services à rendre à la population évoluent aussi. Nous avons également une politique de reclassement et sommes satisfaits des reclassements qui ont été faits ces 3 ou 4 dernières années. On suit également les agents qui sont en arrêt maladie de longue durée pour leur permettre de revenir à des postes adaptés et plus doux. On agit au fur et à mesure il y a beaucoup de situations particulières ».

Monsieur le Maire ajoute : « Ce qu'il faut se remettre en tête, la CRC a travaillé sur la période 2012-2016, ils ont travaillé en 2017 et le rapport a été publié en 2019. A partir de là qu'est-ce qu'il en était du fameux dossier, car ma réponse était soi-disant lapidaire. En tout cas-là elle va être courte et précise. En 2016 et en 2017, qu'est-ce qu'il en était du dossier du centre de tennis de table. Il n'était pas abouti. Il était abouti dans le volume et sur les investissements à faire, pas totalement abouti sur les subventions et surtout pas abouti sur le fonctionnement parce que l'interrogation venait surtout du fonctionnement. Entre temps est arrivée une redevance de 50 000 euros pour l'occupation de cet équipement par le club. Personne ne souffre d'amnésie ici, tout le monde peut constater au quotidien que la salle Le Gal Le Nouëne est une salle qui n'est pas du tout adaptée et sur laquelle il y a un risque y compris pénal du Maire pratiquement à chaque usage. Il y a un risque physique pour les joueurs. Pour remettre en état la salle c'était 3 Millions € donc plus chère que ce qu'il reste à payer. C'est vraiment que du bon sens à ce niveau-là. L'autre élément, notre entrée de ville sur le plan urbanistique, ce que j'entends au niveau de la population, des gens qui viennent à Hennebont, Hennebont a changé. Nous avons une friche industrielle sur un site pollué. Ce qui a été fait le reméandrage du ruisseau, je vous invite à y aller car c'est un travail de grande qualité. Il y a cette gestion environnementale, il y a cette gestion de logements, tout à l'heure on a validé des garanties

d'emprunts sur des logements sociaux de Lorient Habitat. C'est le même constructeur que vous soyez en logement privé ou en logement social. Aujourd'hui il y a des commerces qui s'installent. La recette fiscale générée par l'ensemble du site couvre la nature des emprunts, avec des taux d'intérêt extrêmement bas, qu'ils nous restent à faire des 2 Millions qui restent à la charge de la Ville. C'est une excellente opération, on s'en réjouit parce qu'on a trouvé une solution pour un club professionnel, pour la promotion de la Ville, sur le plan urbanistique. Si vous dites que mon propos est lapidaire concernant la salle de tennis de table je peux passer la soirée, pas de problème, je n'ai pas d'enfants à coucher, j'ai pris une petite barre de céréales tout à l'heure, jusqu'à minuit je peux vous en parler et vous dire la fierté que j'ai et je ne suis pas tout seul ... Tout cela va dans le bon sens. Je suis fier, je suis très fier de cela.

Fabrice LEBRETON répond : « Je reviendrai tout d'abord sur les propos que vient de tenir Michèle DOLLÉ. J'ai relu avec attention l'intervention que j'ai faite. Contrairement à ce qu'elle dit, mes remarques ne portent pas sur les décisions que la majorité a prises durant le printemps et l'été 2020. Nos interrogations ne portent que sur l'avenir. Quant au dialogue social, je n'ai jamais dit qu'il n'y en avait pas. J'ai au contraire mentionné les discussions que vous menez actuellement avec les représentants du personnel, discussions que nous suivrons avec attention. En ce qui concerne, la salle de tennis de table, j'ai utilisé à juste raison le terme « lapidaires ». Quand on lit la page n°4 du bordereau qui nous a été remis, on ne peut pas dire Monsieur le Maire que votre réponse soit développée. Vous auriez pu y indiquer toutes les précisions que vous venez de présenter oralement. Et puis, pour terminer, acceptez, Monsieur le Maire, que nous puissions être en désaccord avec vous sur ce projet. Acceptez que nous puissions ne pas partager vos sentiments sur ce sujet. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Aucun problème. Je l'ai bien compris et je l'ai même complètement intériorisé pour les années à venir. »

Michèle DOLLÉ ajoute : « En revenant sur la crise du COVID et en revenant sur les 3 dernières années du mandat, c'était simplement peut-être reprendre avec vous la manière dont nous travaillons en collaboration avec les instances et les représentants du personnel. Pour le reste, on sait bien que quelle que soit l'équipe qui aurait été en place, on n'aurait été contraint d'aller sur les 1 607 heures. »

Monsieur le Maire conclut : « C'est un rapport qu'il va falloir suivre. Il y a des choses qui sont réglées, d'autres qui sont à mettre en œuvre, d'autres qui sont à suivre, donc je pense Stéphane LOHÉZIC si tu es d'accord. C'est qu'annuellement qu'on puisse poursuivre dans cette transparence des mesures qui seront prises. Il ne faut pas s'inquiéter il y aura un autre rapport de la CRC en cours de mandat, il y a des périodicités et c'est normal et c'est très bien. On fera tout pour que le prochain rapport montre bien que l'on a pris les mesures nécessaires. »

Présents : 31	Pouvoirs : 2	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 33

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,
Vu les articles R.3131-2, R.3131-3, R.3131-4 du Code de la Commande Publique,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 31 août 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 septembre 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » du 8 septembre 2020,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2020, **qu'il convient de compléter en avis favorable, les membres de la commission n'ayant émis aucune réserve ni observation problématique concernant les rapports présentés,**
Vu le présent rapport

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL : DE PRENDRE ACTE des informations qui sont contenues dans les rapports annuels relatifs aux concessions de service public en cours d'exécution. »

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE PRENDRE** connaissance du rapport joint

25) REPRISE DE LA PROVISION DE 3 CONTENTIEUX

Roselyne MALARDÉ donne lecture du bordereau.

Roselyne MALARDÉ précise que : « Comme le prévoit les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes de plus de 3 500 habitants, des provisions doivent être constituées lors de contentieux, et soumises à l'assemblée délibérante.

Leur montant est estimé en fonction du risque encouru par la collectivité.

Des jugements ont été rendus par le tribunal administratif de Rennes en faveur de la Ville pour trois contentieux, pour lesquels avaient été constituées des provisions récapitulées dans le tableau qui vous a été communiqué.

A savoir :

Une provision pour un contentieux avec la Société LEFÈVRE d'un montant de 272 359,27 €, concernant un litige marché public pour des travaux sur le clocher de la basilique. Motif du jugement : Demande rejetée

Une provision pour un contentieux avec le syndicat CGT qui contestait une délibération relative au RIFSEEP, d'un montant de 2 000 €. Motif du jugement : Demande rejetée

Une provision pour un contentieux avec la FDSEA suite à des dépôts de déchets devant la trésorerie, d'un montant de 2 500 €. Motif du jugement : juridiction saisie incompétente.

Ces jugements mettent fin aux contentieux qui n'ont plus lieu d'être provisionnés.

Il convient par conséquent de faire la reprise de ces provisions pour un montant total de 276 859.27 €. »

Présents : 31

Pouvoirs : 2

Total : 33

Exprimés : 33

Unanimité

Pour :

Contre :

Abstention :

Non votant :

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE DONNER SON ACCORD** pour la reprise de provisions à hauteur de 276 859,27 €.

➔ **DE DIRE QUE** les crédits sont prévus en dépenses au compte 15112 et en recettes au compte 7815 et sont inscrits à la Décision Modificative présentée ce jour en séance du Conseil Municipal.

26) INDEMNITÉS ÉLUS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO ajoute que : « Elle constate aucun changement et précise le vote « contre » du groupe. Elle ajoute le besoin d'avoir en temps et en heure les ordres du jour et documents de travail des Commissions (VIE, CHSCT, Comité Paritaire). »

Monsieur le Maire répond à Aurélia HENRIO : « Si vous pouvez préciser pour les documents en temps et en heure ? ».

Michèle DOLLÉ ajoute : « Je comprends très bien et je suis tout à fait d'accord avec vous, ça concerne essentiellement la commission vie. Concernant le Comité Technique il doit y avoir un problème de boîte mail visiblement. Il faut vous rapprocher du service informatique ».

Christian LE BOULAIRE déclare que la Liste Indépendante ne votera pas ce bordereau

Monsieur le Maire rappelle l'abstention de Pascal LE LIBOUX

Présents : 31 Pouvoirs : 2 Total : 33 Exprimés : 33
 Unanimité Pour : Contre : 5 Abstention : 2 LI + P. LE LIBOUX
 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **DÉCIDER** qu'à compter du 18 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe définie selon les modalités ci-dessus, fixé en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique et que ces indemnités sont versées mensuellement aux taux précisés en annexe ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes sont inscrites aux articles 6531, 6533 et 6534 du budget de la commune.
- **DIRE** que la présente décision s'applique en remplacement de la délibération n°2020 06 022 du 18 juin 2020.

27) MAJORATION INDEMNITÉS ÉLUS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 31 Pouvoirs : 2 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 25 Contre : 5 HPT Abstention : 2 LI + P LE LIBOUX
 Non votant :

Le Conseil Municipal a décidé

- **DÉCIDER** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue pour les communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L. 2334-15 et suivants du CGCT ;
- **DÉCIDER** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue à hauteur de 15 % pour les communes sièges du bureau centralisateur de canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton ;
- **FIXER** comme suit les taux des indemnités mensuelles de fonction avec majorations compter du 18 mai 2020 :

Indemnités	Nbre	Taux avec majoration DSU	Taux avec majoration bureau centralisateur de canton	Taux cumulé
Maire	1	53,04 %	5,75 %	58,79 %

1 ^{er} Adjoint au Maire	1	25,08 %	3,14%	28,22 %
Adjoint au Maire	7	19,80 %	2,48 %	22,28 %
Conseiller délégué	6	0,00 %	1,54 %	11,79 %
Conseiller référent	11	0,00 %	0,00 %	4,42 %

- **PRÉCISER** que les indemnités de fonction, fixées en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique, et majorées comme indiquées ci-dessus, sont versées mensuellement ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes sont inscrites aux articles 6531, 6533 et 6534 du budget de la commune.
- **DIRE** que la présente décision s'applique en remplacement de la délibération n°2020 06 022 du 18 juin 2020

INFORMATION ORALE SUR LA FILIÈRE BILINGUE BRETON DE L'ÉCOLE JEAN MACÉ

Monsieur le Maire informe : « On a eu une demande de vœu de la part du groupe Hennebont Pour Tous »

Tiphaine SIRET déclare :

« Kendilennidi, kendilennadezed,

Me'zo laouen da ginnig hiriv hanter achumant un teul film fall kroget a-raok an distro-skol

Un teul film vil anavezet genoc'h dija, sur ha n'eo ket marteze.

E fin miz Eost hon eus komprenet, tud hentenn divyezhek skol Jean Macé ha tud an ti-kêr e vo kinniget un hanter-bost hepken afeit ar c'hlasad divyezhek.

A-drugarez d'ar gerent ha d'ar c'henlabour kinniget e c'hellan lâr deoc'h hiriv e vo oc'hpennet ur hante-bost all afeit leuniañ ar c'hlasad.

Mersi bras d'ar gerent neuze, tud kalonek, mennet ha pennek o deus kaset ar stourm da benn.

Un hanter achumant neuze rak ar hanter-bost-mañ a vo e galleg, ha n'eo ket sur c'hoazh e vo kinniget ur post leun amzer afeit an distro-skol-mañ za.

Ar perzh a c'hellan lâr hiriv e anv ar c'huzul-kêr : ni a ya da souten an hentenn e skol Jean Macé hag er skolioù all ivez, ni a ya da sellet pizh doc'h ar gartenn skol a vo kinniget a-benn miz meurzh, an dra-se 'zo sur.

N'eo ket achu ar stourMonsieur

Mersi bras deoc'h

Conseillers et Conseillères Municipaux,

Je suis ravie de vous faire parvenir aujourd'hui la demi résolution d'un mauvais film commencé avant la rentrée scolaire. Un mauvais film dont vous aviez déjà connaissance.

A la fin du mois d'Août nous avons compris, parents d'élèves de la filière bilingue de l'école Jean Macé et équipe municipale qu'il ne serait proposé qu'un demi-poste à la classe bilingue. Engendrant par la suite toutes les complications que l'on connaît.

Grâce à la ténacité des parents d'élèves et du travail collaboratif mené ensemble je peux, aujourd'hui, vous annoncer l'ajout d'un demi-poste supplémentaire pour compléter la classe.

Un grand merci aux parents d'élèves donc, des gens courageux, investis et têtus qui ont mené cette mobilisation jusqu'au bout.

Une demi-résolution cependant car ce demi-poste sera monolingue français et qu'il n'est pas assuré que la classe puisse bénéficier d'un poste temps plein à la rentrée 2021.

Cependant, ce que je peux dire aujourd'hui, au nom du Conseil Municipal : c'est notre soutien au développement de la filière bilingue à Jean Macé et à celles des autres écoles, c'est notre vigilance dès l'élaboration de la prochaine carte scolaire et ce dès le mois de mars prochain.

La mobilisation n'est pas terminée

Mersi bras deoc'h. »

Monsieur le Maire ajoute : « C'est juste une intervention, on vous a prévenu, une intervention par groupe. Merci. On note que cette rentrée scolaire on avait deux éléments de crispation. Un le Talhouët le poste est obtenu, deux, en situation d'urgence et sans doute pas satisfaisant une demi-victoire, en tout cas d'aménagement, trois l'information que je donne ce soir c'est qu'effectivement on conforte le poste d'ATSEM à temps plein sur l'école car on ne peut pas avoir d'autre position que de vouloir renforcer cette filière et de donner les moyens humains ».

Monsieur le Maire invite les élus du conseil municipal à la cérémonie de remerciements aux Frères de Saint-Hervé qui aura lieu samedi 26 septembre 2020 à 11h dans le Salon d'Honneur.

Monsieur le Maire invite les élus du Conseil Municipal ainsi que la population à se rendre sur le stand projet dans le cadre de l'étude « dynamisme centre-ville » qui s'installera de 11h à 17h sur l'esplanade de l'office du tourisme de 11h à 17h le samedi 26 septembre 2020.

Mersi bras d'an holl : Merci à tous.

Noz vat deoc'h : Bonne soirée à vous.



Levée de la séance à 22 h 08

